

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice :	11
Présents :	10
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	
Pour :	10
Contre :	00
Abstentions :	00
<b>Date de convocation : 25/06/2020</b>	

*Séance ordinaire du 02 juillet 2020 à 19h00*

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,  
Maire*

**Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine.

**Excusés** : BERGERET Nathalie

**Secrétaire de séance** : Nathalie MOUNET

**DEL 2020\_07\_06: Renouvellement de la commission des impôts directs (CCID)**

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrit sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste suivante :



	Civilité	Nom	Prénom	Date naissance	
1	Mme	GOMES ALVES	Gisèle	29/09/1964	194 chemin de Bidaou
2	M	BIANCHETTI	Jean-Pierre	16/01/1964	37 Impasse du Stade
3	Mme	CARRÉ	Jacqueline	08/04/1948	370 chemin de Bergeret
4	M	CAZAJOUS	Pierre	08/06/1975	795 route des Bus
5	M	CHAMPAGNE	Olivier	24/11/1965	1294 route du Tursan
6	Mme	COULOUMÈRE	Marie-Josée	29/04/1950	130 rue de la Mairie
7	Mme	DAGUERRE	Danielle	16/07/1950	1760 route du chemin de St Pé
8	Mme	DARNAUDERY	Dominique	25/06/1967	291 route de Bestit
9	M	DESPÉRÈS	Pascal	08/09/1968	183 chemin des Monges
10	M	DESPÉRÈS	Serge	06/05/1954	297 route des Luxerés
11	M	DUCOUSSO	Benjamin	27/03/1986	35 chemin de Barroque
12	M	DUSSAU	Christian	10/01/1950	710 route des Bus
13	M	FAVRE	Fabrice	12/09/1962	378 chemin Dubos
14	Mme	LACASSAGNE	Marie-Christine	25/01/1963	99 chemin de Penailho
15	M	LAFARGUE	Jean-Jacques	15/12/1966	1125 route des Collines
16	Mme	LAFITTE	Pierrette	20/06/1948	243 rue du bourg
17	M	LAFITTE-TROUQUÉ	Robert	25/01/1949	35 route de Jeamboué
18	Mme	LAMARCADE	Simone	19/08/1941	33 rue de la Mairie
19	Mme	LASPLACES	Monique	03/10/1957	226 chemin de Bret
20	Mme	LESPOURCY	Eliane	22/04/1955	85 route de Lafosse
21	M	PARIÈS	Raymond	23/04/1944	274 route des Collines
22	Mme	RONCERAY	Danielle	20/04/1943	172 rue du Bourg
23	Mme	TARDY	Charline	02/09/1985	89 rue du Stade
24	M	TURON	Paul	05/01/1939	759 chemin de Pérou

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme*

*Le Maire,  
Pascal BEAUMONT*

